

VILLE DE CARCASSONNE

N° 23181

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE ŒUVRE POUR LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions du 26° de l'article L.2122-22 qui dispose que « le Maire peut en outre par délégation du Conseil Municipal être chargé [...] de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions »,

Vu la délibération du conseil municipal n°04 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Maire,

Considérant l'intérêt d'acquérir « La chasse au moyen-âge » d'Henri RACHOU afin de poursuivre la mise en lumière de la cité médiévale de Carcassonne au sein de la production picturale de cette période,

Considérant l'avis favorable de la commission scientifique régionale des collections musées de France,

DECIDE

Article 1 : Approuve le projet dont le coût global est de 8 500 € TTC (TVA sur marge), réparti selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes		Montant TTC
Acquisition œuvre « la chasse au moyen-âge » d'Henri RICHOU	8 500 €	DRAC	37 %	3 150 €
		Auto financement	63 %	5 350 €
TOTAL	8 500 €	TOTAL	100 %	8 500 €

Article 2 : La commune sollicite la DRAC au titre du FRAM 2023 pour une subvention d'un montant de 3 150 €.

Article 3 : Il convient de procéder à la signature des conventions afférentes.

Carcassonne, le 19 juin 2023

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230619-11030-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023